

# maintenant !

- Extrait du registre des délibérations  
Commission « Culture, citoyenneté et relations internationales »

Conseil municipal du 18 mai 2020  
Séance du 4 février 2020

## 20 Service Patrimoine - Création du pôle de conservation

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, M. CABARET, Mme GUENDOUZE, M. BELMHAND, Mme LAMBRE, M. DEME.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. MARTIN, Mme LEHNER, MM BOUKHACHBA, BOULHAMANE, Mmes MAUPIN, SOKOLONSKI, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. LEMAIRE	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme CARLIER	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme FOURRIER-CESBRON	Pouvoir à :	M. MARTIN
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
Mme DUHIN	Pouvoir à :	Mme CAPON
M. N'DIAYE	Pouvoir à :	M. DEME
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. AKABLI	Pouvoir à :	M. DEME
M. LELONG	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme FAZAL	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
Mme SAVAS	Pouvoir à :	Mme CAPON
M. MONTES	Pouvoir à :	M. BELMHAND
M. ASSAMTI	Pouvoir à :	M. BELMHAND
M. FREMINE	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
Mme M'BAYE-DIAO	Pouvoir à :	M. BOUADDI
M. RIFI SAIDI	Pouvoir à :	M. BOUADDI
Mme JAJAN	Pouvoir à :	Mme SOKOLONSKI
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	Mme MAUPIN
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
M. FACCHINI	Pouvoir à :	M. SERTAIN
M. LAMOUREUX	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE
M. NATANSON	Pouvoir à :	M. SERTAIN

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. ABBADI	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : M. BELMHAND	3

- Date de la convocation : 12 mai 2020

- Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire, expose :

1/3

# maintenant !

La ville de Creil a prévu de créer un pôle de conservation d'environ 1 500 m<sup>2</sup> au sein du Centre Municipal de Vaux (CMV) pour améliorer les conditions de conservation des collections patrimoniales de la Ville (archives municipales et Musée Gallé-Juillet).

Ce pôle de conservation sera composé d'espaces sécurisés pour la conservation des collections patrimoniales, avec des magasins de stockage pour les archives et des réserves pour les dépôts archéologiques, faïences fines et peintures acquises après la donation Gallé de 1930. Le pôle disposera également d'espaces pour permettre au personnel de travailler sur la réception des biens, leurs déplacements et l'élimination des archives (salle de tri et de conditionnement, salle d'élimination, salle de reproduction photographique et local pour le matériel de conservation).

Trois espaces aménageables seront intégrés au projet pour répondre au besoin d'accroissement des archives et des collections patrimoniales après 10 à 20 ans. Il comprendra la place nécessaire pour aménager deux magasins d'archives supplémentaires et une réserve pour les collections patrimoniales.

Pour mener à bien ce projet, la ville de Creil sollicitera une aide financière de l'Etat (Service Interministériel des Archives de France et Direction Régionale des Affaires Culturelles) et du Conseil Départemental de l'Oise, dans la limite des plafonds maximaux accordés par chaque partenaire et dans le respect du code général des collectivités publiques.

Il vous est proposé d'approuver la création du pôle de conservation du service patrimoine au sein du Centre Municipal de Vaux (CMV), sis avenue du Tremblay à Creil. La présente délibération sera transmise à la directrice des Archives départementales.

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 4 février 2020,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : **35** Pour : **35** Contre : **0** Abstention : **0**

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver la création du pôle de conservation du service patrimoine au sein du Centre Municipal de Vaux, sis avenue du Tremblay à Creil.

**Article 2** : d'autoriser le Maire et son représentant à signer tous les documents afférents à la création du pôle de conservation du service patrimoine au sein du Centre Municipal de Vaux.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Date d'affichage : **19 MAI 2020**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le **25 MAI 2020** Maire de Creil  
et publication ou notification le **25 MAI 2020** Président de l'ACSO  
affiché le **19 MAI 2020**  
CREIL, le **25 MAI 2020**



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services

**Francis LE PAPE**

Envoyé en préfecture le 25/05/2020

Reçu en préfecture le 25/05/2020

Affiché le 19/05/2020

**SLO**

ID : 060-216001743-20200518-DLRG200518020-DE